
ARCHITECTURE

A R R Ê T É

SITES

Le Ministre d'Etat
chargé des Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;
- VU la loi du 12 Avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles, 5 et 9 ;
- VU le décret du 3 Février 1959 relatif aux attributions du Ministre d'Etat ;
- VU le décret du 24 Juillet 1959 portant organisation du Ministère chargé des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 18 Mars 1960 portant application du décret du 7 Février 1959 relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU l'avis émis par la Commission Départementale des Sites, perspectives et paysages de la Lozère, dans sa séance du 2 Août 1960 ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Sont inscrits à l'Inventaire des Sites pittoresques du Département de la Lozère, le château de ROQUEDOLS et ses abords, situés sur la commune de MEYRUEIS.

Cette mesure intéressé les parcelles cadastrales suivantes :

Section G. - Nos 140 à 143 inclus - 145 à 151 inclus (ancien 752) - 151bis - 151ter - 720,722 à 725 inclus - 727 à 742 inclus.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département de la Lozère, au Maire de la commune de MEYRUEIS et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 - Il sera transcrit au bureau des hypothèques
de la situation du site inscrit.

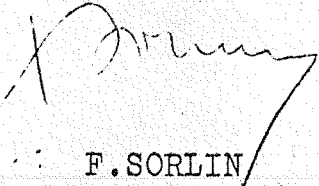
Fait à Paris, le 29 Décembre 1960

Par délégation :
Le Directeur Général de l'Architecture,

Signé: R. PERCHET

- Pour ampliation -

L'Administrateur Civil
chargé des Sites,



F. SORLIN

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

—
(DIRECTION DU PATRIMOINE)
—

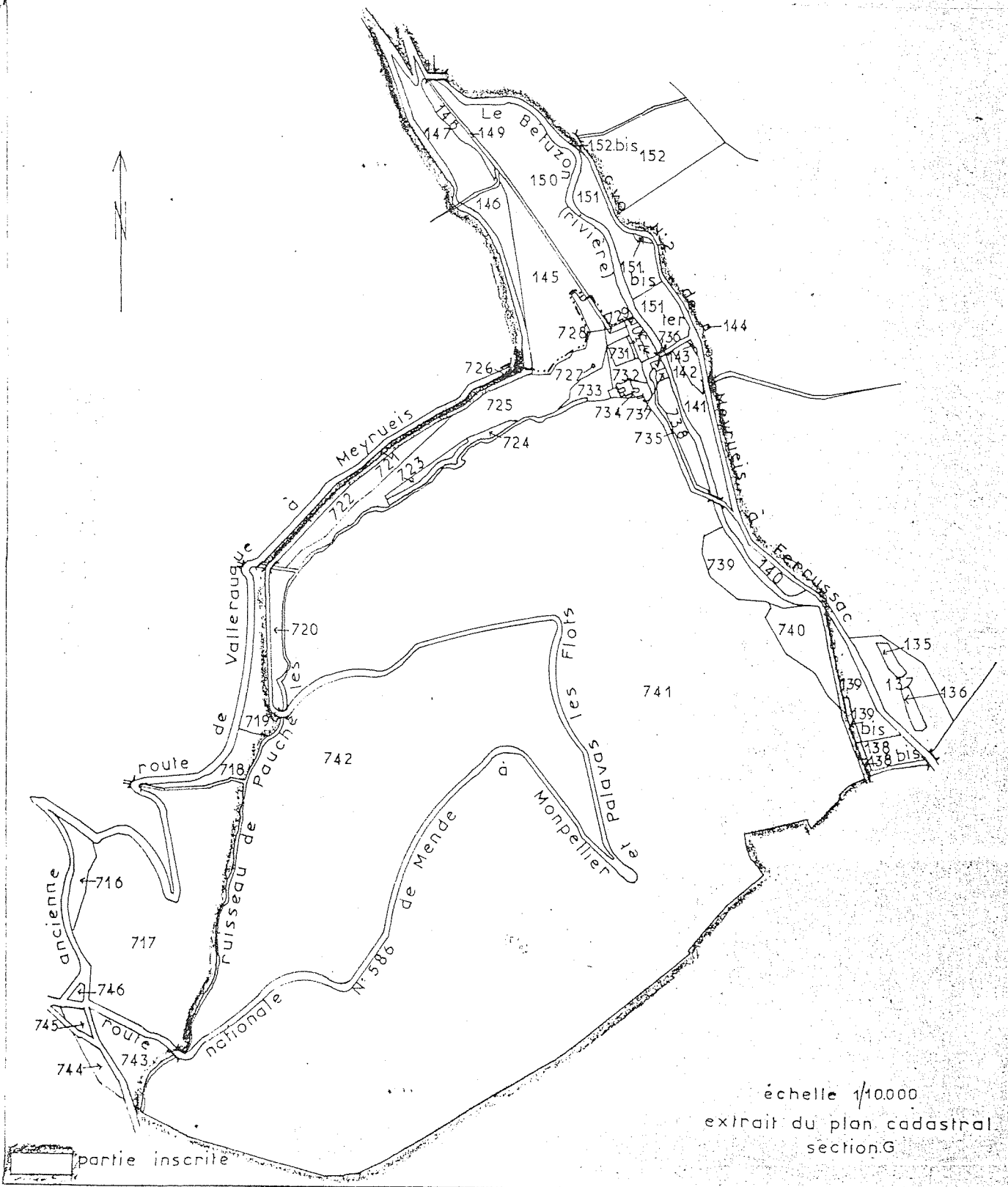
LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)
—

Meyrueis. —

- Château de Roquedols et ses abords [parcelles n°s 140 à 143, 145 à 151 (ancien 152), 151 *bis*, 151 *ter*, 720, 722 à 725, 727 à 742, section G du cadastre] (*S. Ins.* : 29 décembre 1960).

ARRONDI FLORAC
CHATEAU DE ROQUEDOLS



Sont inscrits à l'inventaire des Sites pittoresques du département de la Lozère, le château de ROQUEDOLS et ses abords, situés sur la Commune de MEYRUEIS.
Cette mesure intéresse les parcelles cadastrales suivantes:
Section G: N° 140 à 143 inclus -
145 à 151 inclus (ancien 752) - 151 bis 151 ter - 720.722
723.724.725. inclus, 727 à 742 inclus
(arrêté du 29 Décembre 1960)